

Conseil communal de Jalhay du 18 septembre 2024

9 points ont été abordés en séance publique.

Tout d'abord, le bourgmestre a excusé l'échevin des travaux et un conseiller de la majorité.

Malgré le refus de l'opposition, le Conseil a approuvé la première modification budgétaire 2024 de la Commune. L'aménagement de la bibliothèque de Jalhay (prix initialement estimé à 260.500 €) est abandonné tant qu'il n'y aura pas de subsides suffisants, car le devis s'élève dorénavant à plus de 400.000 euros. La construction d'un nouveau bâtiment est envisagée.

Ensuite, à l'unanimité, le Conseil a :

- adopté les contrats d'accueil pour les crèches communales 2025 (petite enfance).
- approuvé l'élargissement du chemin vicinal n°45 dans le cadre de la construction de garages à louer et d'emplacements extérieurs - Chênerie - Division 1, section B n°1147 L, 1147 M.
- donné un accord de principe sur la création d'un parking public de 115 places au Camping de la Gileppe. Ce dernier, équipé de bornes électriques, sera construit à 2 km du lac de la Gileppe et sera perméable. Il devrait longer la N629. Parallèlement, le SPW va aménager une piste cyclable depuis le carrefour de Tigelot jusqu'au barrage.
- donné un mandat à Intradel dans le cadre d'Actions zéro déchet.
- ratifié l'arrêt des dates et des clauses concernant la vente de bois de l'automne 2024 (Exercice 2025).
- décidé une avance de trésorerie pour le Royal Football Club (RFC) de Sart-lez-Spa en attente de subsides afin de pouvoir payer ses factures.
- désigné 5 délégués à l'intercommunale Resa Holding.
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 septembre de l'intercommunale Enodia.

En fin de séance, le groupe Choisir Ensemble (devenu Vision) a sollicité le bourgmestre concernant l'article de Sudinfo « Fraudes dans les marchés publics, la commune de Jalhay dans la tourmente » en posant 3 questions :

1. Des travaux de voirie ont-ils été exécutés sans suivre la procédure de marché public, malgré que les montants l'exigeaient ?
2. Des membres de votre collège étaient-ils au courant de cette situation ? Si oui, pourquoi aucune mesure n'a-t-elle été prise pour corriger le tir ?
3. Votre collège a-t-il réglé ces travaux en utilisant des fonds initialement destinés à d'autres projets et sans passer par la procédure de marché public alors que les montants le nécessitaient?

Les questions ont été éludées par le bourgmestre ; les réponses avaient, selon lui, déjà été apportées à huis clos. Le bourgmestre a insisté sur le fait que le groupe Choisir Ensemble était dès lors bien au courant de ce dossier et que son interpellation a été faite dans un but électoraliste.

Plus de précisions dans la fin de notre vidéo du conseil. Nous ne prendrons pas parti dans ce bras de fer entre la majorité et l'opposition, n'ayant pas accès aux dossiers.

Le groupe AC vous promet en tout cas une parfaite transparence dans le futur si vous nous faites confiance dans l'isoloir le 13 octobre.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC